

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2023

232x23

PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »

Vu la loi relative à la stérilisation des chats « errants » et leur identification sur une commune, il y a lieu de mettre en place un programme de gestion des chats « errants » sur les Pennes-Mirabeau.

En effet, les chats « errants » provoquent des nuisances sonores et représentent un risque sanitaire pour les autres animaux. Sans intervention, ils prolifèrent de façon exponentielle : un couple de chats peut donner en 4 ans plus de 20 000 chats supplémentaires. Il est interdit d'euthanasier ces chats, ou de les mettre en fourrière.

Le Conseil Municipal a approuvé, en date du 23 février 2023, une convention avec « 30 Millions d'Amis ».

La Ville participe à hauteur de 50 % du coût de la prestation réalisée, en fonction du genre de l'animal :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique

Le montant prévu était de 1800 euros pour 40 chats jusqu'au 31 décembre 2023, durée de validité de la convention.

Il s'avère que cette somme est insuffisante, il est proposé de prévoir 480 euros supplémentaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Développement urbain, Qualité des espaces et du Patrimoine public

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'augmentation de la participation pour un montant supplémentaire de 480 euros
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL